

Capital B confirme l'acquisition de 192 BTC pour 13,0 M€, la détention d'un total de 3 135 BTC, et un 'BTC Yield' de 1,82 % depuis le début de l'année

- Réalisation définitive d'augmentations de capital à 0,65 € par action, pour un montant de 0,85 M€, dans le cadre du contrat d'augmentation de capital de type « ATM » avec TOBAM
- Réalisation définitive d'une levée de 1,1 M€ dans le cadre d'une émission de bons de souscription d'actions souscrits par Adam Back
- Réalisation définitive d'une augmentation de capital par placement privé d'actions, sans droit préférentiel de souscription, avec 4 bons de souscription d'actions attachés à chaque action (ABSA), à 0,66 € par ABSA, pour un montant de 15,2 M€, souscrite par des investisseurs institutionnels internationaux, dont les investisseurs stratégiques Adam Back et TOBAM
- Acquisition de 192 BTC pour un montant de 13,0 M€
- 'BTC Yield' de 1,82 % depuis le début de l'année et de 1,09 % depuis le début du trimestre
- 'BTC Gain' de 51,3 BTC depuis le début de l'année et de 31,4 BTC depuis le début du trimestre
- 'BTC € Gain' de 3,5 M€ depuis le début de l'année et de 2,1 M€ depuis le début du trimestre
- Détention totale par le groupe de 3 135 BTC pour une valeur totale d'acquisition de 283,6 M€ à 90 451 € par bitcoin, correspondant à la moyenne des coûts unitaires d'acquisition des BTC détenus dans le cadre de la stratégie de Bitcoin Treasury Company

Puteaux, le 18 mai 2026 : Capital B (The Blockchain Group, code ISIN : FRO011053636, code mnémorique FR: ALCPB | US: CPTLF) (la « Société »), société dont les titres sont admis à la négociation sur Euronext Growth Paris, première Bitcoin Treasury Company en Europe, détenant des filiales spécialisées dans le conseil et le développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées, et la trésorerie d'entreprise, annonce la réalisation définitive d'augmentations de capital à 0,65 € par action, pour un montant de 0,85 M€, dans le cadre du contrat d'augmentation de capital de type « ATM » avec TOBAM, la réalisation définitive d'une levée de 1,1 M€ dans le cadre d'une émission de bons de souscription d'actions souscrits par Adam Back, et la réalisation définitive d'une augmentation de capital par placement privé d'actions, sans droit préférentiel de souscription, avec 4 bons de souscription d'actions attachés à chaque action (ABSA), à 0,66 € par ABSA, pour un montant de 15,2 M€, souscrite par des investisseurs institutionnels internationaux, dont les investisseurs stratégiques Adam Back et TOBAM. La Société a ainsi acquis 192 BTC pour un montant de 13,0 M€. Le Groupe atteint depuis le début de l'année un 'BTC Yield' de 1,82 %, un 'BTC Gain' de 51,3 BTC, et un 'BTC € Gain' de 3,5 M€. A ce jour, Capital B et sa filiale Capital B Luxembourg SA détiennent un total de 3 135 BTC dans le cadre de la stratégie de Bitcoin Treasury Company pour une valeur totale d'acquisition de 283,6 M€ sur la base d'un prix moyen de 90 451 € par bitcoin. Une présentation détaillée de la stratégie de Bitcoin Treasury Company de la Société, focalisée sur l'augmentation du nombre de bitcoin par action sur une base totalement diluée dans le temps, est disponible sur le site internet de la Société : <https://cptlb.com/about/who-we-are/>

Réalisation définitive d'augmentations de capital dans le cadre du programme d'augmentations de capital de type « ATM » avec TOBAM

Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le conseil d'administration, lui-même agissant en vertu de la 12ème résolution consentie par l'assemblée générale des actionnaires du 10 juin 2025, le Directeur Général de la Société a décidé d'augmentations de capital d'un montant total de 854 274,88 euros (prime d'émission incluse), par émission de 1 316 551 actions ordinaires nouvelles au prix moyen arrondi de 0,65 euros par action.

La Société a regroupé dans ce communiqué de presse les demandes de souscriptions reçues de TOBAM entre le 20 avril et le 8 mai 2026 et le prix de souscription a été déterminé conformément aux termes du Contrat d'ATM renouvelé le 26 janvier 2026, à savoir :

- Le prix de souscription pour chaque demande est égal au plus élevé (i) du cours de clôture du jour de bourse précédant la demande, (ii) de l'équivalent en euros d'un « mNAV », défini et ajustable par la Société, du jour de bourse précédant la demande, et (iii) du prix plancher prévu dans la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) concernée (soit à date, un prix plancher fixé par l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 10 juin 2025 correspondant à la moyenne des VWAP des 20 derniers jours de bourse précédant la demande -15%) ; et
- Le nombre d'actions demandées ne peut être supérieur à 21% du volume des négociations du jour de bourse précédant la demande.

Les actions émises font l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth à Paris (compartiment offre).

L'opération ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Le prix moyen arrondi de souscription à l'augmentation de capital fixé à 0,65 euros fait apparaître une prime de 2,1% par rapport au cours de clôture du jour de bourse précédent le présent communiqué.

Conformément au Programme, le Directeur Général a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des investisseurs auxquels s'adresse l'offre, dans les proportions visées ci-après :

Investisseur	Nombre d'actions	Prix moyen arrondi / action (€)	Montant (€)
TOBAM Bitcoin Enhanced Fund	471 500	0,65 €	304 918,75 €
TOBAM Bitcoin Alpha Fund	692 141	0,65 €	449 308,70 €
TOBAM Bitcoin Treasury Opportunities Fund	152 910	0,65 €	100 047,43 €
TOBAM BTC Linked and Blockchain Equity Fund	-	-	-
MDP - TOBAM Global Blockchain Equity Fund	-	-	-
TOTAL	1 316 551	0,65 €	854 274,88 €

Réalisation définitive d'une levée de 1,1 M€ dans le cadre d'une émission de bons de souscription d'actions (BSA) souscrits par Adam Back

Le 4 mai 2026, la société a annoncé une levée de 1,1 M€ dans le cadre d'une émission de bons de souscription d'actions (BSA) souscrits par Adam Back. Les termes et conditions des BSA 2026-02 sont détaillés dans le communiqué du 4 mai 2026.

La Société annonce la réalisation définitive de la levée, dans les proportions suivantes :

Investisseur	Nombre de BSA 2026-02	Prix d'émission par BSA 2026-02 (€)	Montant de la souscription (€)
Adam Back	10 000 000	0,11 €	1 100 000,00 €
TOTAL	10 000 000	0,11 €	1 100 000,00 €

Émission d'actions avec 4 bons de souscription d'actions (ABSA) pour un montant de 15,2 M€

Le 11 mai 2026, la Société annonçait l'émission de 23 038 844 actions avec 4 bons de souscription d'actions attachés à chaque action (ABSA) pour un montant total de 15 205 637,04 €, à 0,66 € par ABSA, souscrites par des investisseurs institutionnels internationaux.

La Société annonce la réalisation définitive de la levée, selon les termes et conditions suivants, comme détaillés dans le communiqué de presse de la Société du 11 mai 2026 (le « Placement Privé ») :

Émetteur	Capital B (The Blockchain Group).
Type d'émission	Émission d'actions avec 4 bons de souscription d'actions attachés à chaque action (2 BSA 2026-03, 1 BSA 2026-04 et 1 BSA 2026-05).
Prix de souscription par ABSA	0,66 €, dont 0,04 € de valeur nominale et 0,62 € de prime d'émission. Le prix de souscription des ABSA correspond au VWAP moyen des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix et représente une prime de 1,51 % par rapport au cours de clôture de l'action de la Société lors de la dernière séance de bourse précédant le présent communiqué de presse.
Ratio BSA - action	1 BSA donne droit à la souscription d'1 action ordinaire de la Société
Maturité des BSA	5 ans
Prix d'exercice des BSA	<ul style="list-style-type: none"> • BSA 2026-03 : 0,86 €, soit 130% du prix de souscription par ABSA • BSA 2026-04 : 1,12 €, soit 130% du prix d'exercice des BSA 2026-03 • BSA 2026-05 : 1,46 €, soit 130% du prix d'exercice des BSA 2026-04
Exercice accéléré	<p>Possibilité, à la discrétion de la Société, de déclencher une période d'exercice accéléré des bons de souscription, au prix d'exercice ci-dessus, à condition que le VWAP de l'action ordinaire Capital B soit supérieur à 130% du prix d'exercice du BSA concerné sur 20 jours de bourse consécutifs (la « Condition de Cours »).</p> <p>La Société dispose de 20 jours de bourse suivant le dernier jour durant lequel la Condition de Cours est remplie pour décider d'accélérer l'exercice de la souche de BSA concernée et notifier les porteurs de l'ouverture de cette période d'exercice accéléré.</p> <p>Cette période d'exercice accéléré, d'une durée de 20 jours de bourse commence à compter du jour de bourse suivant immédiatement la publication d'un communiqué de presse par la Société. Ce communiqué de presse détaillera le calendrier précis de la période d'exercice anticipé de la tranche de BSA concernée. La Société précise que la période d'exercice accéléré ne sera pas interrompue si la Condition de Cours venait à ne plus être remplie durant cette même période.</p> <p>Dans le cas où la Société déciderait de ne pas déclencher une période d'exercice accéléré des bons de souscription lorsqu'elle en avait la possibilité, elle conserve le droit de déclencher une période d'exercice accéléré à chaque prochaine occurrence de la Condition de Cours.</p> <p>A l'issue de la période d'exercice accéléré, les BSA concernés ne pourront plus être exercés, et deviendront caduques.</p>

Dans le cas où l'ensemble des BSA émis dans le cadre de cette opération venaient à être exercés, cela représenterait une augmentation de capital de 99,1 M€ supplémentaires selon les modalités suivantes :

Dénomination du BSA	Nombre de BSA émis	Prix d'exercice par BSA	Montant total si exercice de l'ensemble des BSA émis
BSA 2026-03	46 077 688	0,86 €	39 626 811,68 €
BSA 2026-04	23 038 844	1,12 €	25 803 505,28 €
BSA 2026-05	23 038 844	1,46 €	33 636 712,24 €
TOTAL	92 155 376	-	99 067 029,20 €

Maxim Group LLC est intervenu en qualité de Chef de file du Placement (« Lead Placement Agent »), et Marex S.A. est intervenu en qualité de Co-Manager (« Co-Manager ») du Placement Privé.

Le prix de souscription de l'ABSA de 0,66 euros fait apparaître une prime de 3,7% par rapport au cours de clôture du jour de bourse précédent le présent communiqué.

Incidence des opérations sur la répartition du capital social de la Société

L'incidence de la réalisation des opérations décrites ci-dessus sur la répartition du capital social de la Société est la suivante :

Actionnaires	Base ordinaire		Base totalement diluée (*)	
	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital
Dirigeants	20 670 993	6.88%	22 427 243	5.33%
Blockstream Capital Partners	43 118 442	14.36%	151 107 221	35.90%
Adam Back	40 146 541	13.37%	42 094 425	10.00%
TOBAM	13 563 240	4.52%	20 968 729	4.98%
UTXO Management	4 244 478	1.41%	4 244 478	1.01%
Peak Hodl Ltd	2 500 000	0.83%	2 500 000	0.59%
Public & Institutionnel	176 022 118	58.62%	177 516 965	42.18%
TOTAL	300 265 812	100%	420 859 061	100%

(*) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société en date du présent communiqué, en y ajoutant les actions pouvant résulter (i) de la conversion de l'intégralité des OCA, (ii) à titre conservateur, de mesures d'ajustement légales au profit des porteurs d'OCA B-01 dans le cadre de l'émission de BSA 2025-01 (voir communiqué de presse du 7 avril 2025), et (iii) de l'émission d'actions gratuites attribuées par la Société à certains de ses salariés et mandataires sociaux, mais qui n'ont pas encore été définitivement acquises par leurs bénéficiaires, dont le nombre s'élève à 2 040 760 à la date du présent communiqué, étant à noter que la Société est autorisée à émettre des actions gratuites supplémentaires dans la limite prévue par les résolutions l'assemblée générale du 10 juin 2025. En revanche, cette base totalement diluée n'inclut pas (i) les actions susceptibles de correspondre aux montants non souscrits à date des 300 M€ d'augmentations de capital autorisées au profit de TOBAM, (ii) l'exercice futur potentiel des BSA 2026-01, BSA 2026-02, BSA 2026-03, BSA 2026-04, BSA 2026-05, et (iii) l'exercice futur potentiel des BSA OC A-03, A-04, B-04 et A-05.

Augmentation du nombre de bitcoins détenus par la Société

Capital B annonce la réalisation définitive de l'acquisition de 192 BTC supplémentaires grâce au produit de la réalisation définitive des opérations décrites ci-dessus, dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company.

Swissquote Bank Europe SA, un prestataire de services d'actifs virtuels (PSAV) enregistré auprès du régulateur Luxembourgeois (CSSF), a assuré l'exécution de l'acquisition des BTC issus du produit de l'augmentation de capital, et s'est vu confier leur conservation sécurisée via la solution technologique de la société suisse Taurus.

Détail des acquisitions de BTC par le groupe :

Date retenue	Nombre de BTC acquis	Coût d'acquisition par BTC	Total des BTC détenus	Coût par BTC détenu ¹	Coût total des BTC détenus	Valeur totale des BTC détenus ²
18 mai 2026	192	67 866 €	3 135	90 451 €	283 562 745 €	213 493 500 €
27 avril 2026	6	66 951 €	2 943	91 924 €	270 532 431 €	195 809 562 €
20 avril 2026	12	62 570 €	2 937	91 975 €	270 130 725 €	193 844 937 €
13 avril 2026	37	60 892 €	2 925	92 096 €	269 379 886 €	181 493 325 €
23 mars 2026	44	61 763 €	2 888	92 495 €	267 126 900 €	174 449 640 €
16 mars 2026	8	60 934 €	2 844	92 971 €	264 409 342 €	178 543 476 €
9 mars 2026	2	61 660 €	2 836	93 061 €	263 921 868 €	167 411 916 €
16 février 2026	6	55 270 €	2 834	93 083 €	263 798 549 €	165 086 168 €
9 février 2026	5	64 124 €	2 828	93 164 €	263 466 929 €	168 062 384 €
25 novembre 2025	5	88 968 €	2 823	93 215 €	263 146 305 €	213 667 224 €
20 octobre 2025	6	96 231 €	2 818	93 223 €	262 701 464 €	271 178 254 €
29 septembre 2025	12	95 935 €	2 812	93 216 €	262 124 079 €	269 770 581 €
22 septembre 2025	551	99 272 €	2 800	93 205 €	260 972 853 €	277 962 677 €
15 septembre 2025	48	98 575 €	2 249	91 718 €	206 273 769 €	221 695 332 €
11 août 2025	126	98 746 €	2 201	91 568 €	201 542 166 €	217 339 641 €
5 août 2025	62	99 889 €	2 075	91 133 €	189 100 187 €	207 269 347 €
28 juillet 2025	58	102 211 €	2 013	90 863 €	182 907 079 €	205 751 541 €
21 juillet 2025	22	101 112 €	1 955	90 526 €	176 978 818 €	197 674 331 €
14 juillet 2025	29	95 225 €	1 933	90 406 €	174 754 350 €	184 069 828 €
7 juillet 2025	116	92 175 €	1 904	90 332 €	171 992 827 €	175 501 059 €
30 juin 2025	60	91 879 €	1 788	90 213 €	161 300 535 €	164 280 027 €
23 juin 2025	75	91 792 €	1 728	90 155 €	155 787 783 €	158 616 662 €
17 juin 2025	182	93 264 €	1 653	90 081 €	148 903 379 €	154 165 568 €
2 juin 2025	624	96 447 €	1 471	89 687 €	131 929 311 €	141 874 161 €
22 mai 2025	227	93 518 €	847	84 706 €	71 746 119 €	79 209 857 €
26 mars 2025	580	81 550 €	620	81 480 €	50 517 503 €	50 560 770 €
4 décembre 2024	25	90 511 €	40	80 468 €	3 218 718 €	3 261 985 €
5 novembre 2024	15	63 729 €	15	63 729 €	955 941 €	1 223 244 €

(1) Le Coût par BTC détenu correspond à la moyenne des coûts unitaires d'acquisition des BTC détenus dans le cadre de la stratégie de Bitcoin Treasury Company.

- (2) Pour l'ensemble des communiqués jusqu'au 20 octobre 2025 inclus, la Valeur totale des BTC détenus était obtenue en multipliant le Total des BTC détenus à la date retenue dans le tableau ci-dessus par le dernier Coût d'acquisition par BTC à cette même date.

Compte tenu de la volatilité du prix du BTC, la Société précise qu'à partir du 25 novembre 2025, la Valeur totale des BTC détenus est désormais obtenue en multipliant le Total des BTC détenus à date par le cours du BTC à l'heure de clôture du jour de bourse précédant le communiqué.

Atteinte d'un 'BTC Yield' de 1,82 % depuis le début de l'année et de 1,09 % depuis le début du trimestre

Le Groupe a atteint un 'BTC Yield' de 1,82 % depuis le début de l'année et de 1,09 % depuis le début du trimestre. Les détails sont les suivants :

Depuis le début de l'année :

Date retenue	Total de BTC détenus	Nombre d'actions ordinaires émises	Nombre d'actions sur une base entièrement diluée ¹	BTC (sats) par action sur une base entièrement diluée ²	'BTC Yield' depuis le début de l'année	'BTC Gain' depuis le début de l'année	'BTC € Gain' depuis le début de l'année
18 mai 2026	3 135	300 265 812	427 055 661	734,1	1,82%	51,3	3 491 989 €
27 avril 2026	2 943	275 910 417	401 727 453	732,6	1,61%	45,4	3 018 293 €
20 avril 2026	2 937	274 947 324	401 044 360	732,3	1,57%	44,4	2 929 950 €
13 avril 2026	2 925	272 210 021	400 673 659	730,0	1,25%	35,3	2 191 507 €
23 mars 2026	2 888	229 727 727	397 686 652	726,2	0,72%	20,4	1 229 821 €
16 mars 2026	2 844	229 057 821	393 317 210	723,1	0,29%	8,1	511 393 €
9 mars 2026	2 836	228 269 631	392 529 020	722,5	0,21%	5,9	345 389 €
16 février 2026	2 834	228 069 631	392 329 020	722,4	0,19%	5,3	308 566 €
9 février 2026	2 828	227 468 631	391 728 020	721,9	0,13%	3,6	216 272 €
25 novembre 2025	2 823	226 884 068	391 534 528	721	1 658,5%	663,4	59 022 899 €

Note sur la détention de BTC à date du communiqué : la Société précise qu'elle détient à date 61 BTC supplémentaires pour ses besoins opérationnels, et précise que ces BTC sont segmentés de sa réserve de BTC dans le cadre de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company et ne sont pas inclus à ce titre dans les indicateurs clés de performance publiés par la Société.

Depuis le début du trimestre :

Date retenue	Total de BTC détenus	Nombre d'actions ordinaires émises	Nombre d'actions sur une base entièrement diluée ¹	BTC (sats) par action sur une base entièrement diluée ²	'BTC Yield' depuis le début du trimestre	'BTC Gain' depuis le début du trimestre	'BTC € Gain' depuis le début du trimestre
18 mai 2026	3 135	300 265 812	427 055 661	734,1	1,09%	31,4	2 138 556 €
27 avril 2026	2 943	275 910 417	401 727 453	732,6	0,88%	25,4	1 689 807 €
20 avril 2026	2 937	274 947 324	401 044 360	732,3	0,85%	24,4	1 611 100 €
13 avril 2026	2 925	272 210 021	400 673 659	730,0	0,53%	15,2	942 787 €
23 mars 2026	2 888	229 727 727	397 686 652	726,2	0,72%	20,4	1 229 821 €

(1) Le nombre d'actions sur une base entièrement diluée comprend (i) le nombre total d'actions ordinaires en circulation, (ii) les actions qui seraient émises du fait de la conversion de l'intégralité des obligations convertibles en actions de la Société actuellement émises, (iii) les actions gratuites attribuées par la Société à certains de ses salariés et mandataires sociaux, mais qui n'ont pas encore été définitivement acquises par leurs bénéficiaires, et dont le nombre s'élève à 2 040 760 à la date du présent communiqué, (iv) un nombre d'actions potentielles supplémentaires non encore émises ou attribuées, mais pouvant être émises ou attribuées dans le futur et incluses à titre conservateur dans le cadre de la stratégie de Bitcoin Treasury Company de la Société. A la date du présent communiqué, la Société a inclus une réserve indicative de 6 196 600 actions potentielles supplémentaires dans le nombre d'actions sur une base entièrement diluée, uniquement dans le cadre des KPIs de la Société, afin d'anticiper l'impact d'éventuelles émissions ou attributions futures sur ces KPIs. Il est précisé que ce nombre pourrait être amené à évoluer, dans la limite prévue par les résolutions l'assemblée générale du 10 juin 2025. La Société précise que le nombre d'actions sur une base entièrement diluée est ajusté pour refléter uniquement les opérations réalisées définitivement à date (i.e., excluant les

opérations en cours), et inclut de manière conservatrice les actions susceptibles d'être émises à la suite de mesures d'ajustement pour les porteurs d'OCA B-01 dans le cadre des BSA 2025-01.

(2) Le nombre de BTC par action sur une base entièrement diluée est calculé en divisant le nombre total de BTC détenus par le nombre d'actions sur une base entièrement diluée à la fin de chaque période. Le résultat est ensuite exprimé en satsoshis (sats) par action sur une base entièrement diluée. Il y a 100 000 000 sats dans 1 BTC. Chaque sat représente 0,00000001 BTC, la plus petite unité de bitcoin.

Informations importantes sur les KPIs 'BTC Yield', 'BTC Gain' et 'BTC € Gain'

La Société utilise le 'BTC Yield', le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' comme indicateurs de suivi de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company. Ces indicateurs illustrent la manière dont la Société finance l'acquisition de bitcoin au cours d'une période donnée :

- 'BTC Yield' : indicateur reflétant l'évolution en pourcentage, au cours d'une période donnée, du rapport entre le total des BTC détenus et le nombre d'actions entièrement diluées en circulation ;
- 'BTC Gain' : nombre de BTC détenus par la Société au début d'une période multiplié par le 'BTC Yield' pour cette période ; et
- 'BTC € Gain' : indicateur représentant la valeur en euros du 'BTC Gain' calculé en multipliant le 'BTC Gain' par le cours du BTC à la clôture du jour de bourse précédant le communiqué sur la période applicable. La Société a choisi le cours du BTC à la clôture du jour de bourse précédant le communiqué pour déterminer le prix de marché du bitcoin dans le seul but de faciliter ce calcul illustratif.

Ces indicateurs seront communiqués périodiquement par la Société dans le cadre de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company, notamment de manière semestrielle et annuelle.

Lorsque la Société utilise ces KPIs, elle prend également en compte les diverses limites de ces outils, notamment le fait qu'ils ne reflètent pas les dettes et autres passifs et créances sur les actifs de la Société, qui seraient de rang supérieur par rapport aux capitaux propres, et que ces indicateurs supposent que toutes les dettes seront refinancées ou, dans le cas des instruments de dette convertible de la Société (ou de ses filiales), convertis en actions ordinaires conformément à leurs conditions respectives.

En outre, le 'BTC Yield' n'est pas, et ne doit pas être compris comme une mesure de performance opérationnelle ou une mesure financière ou de liquidité. En particulier, le 'BTC Yield' n'est pas équivalent au « rendement » dans le contexte financier traditionnel. Il ne s'agit pas d'une mesure du retour sur investissement que les actionnaires de la Société ont pu obtenir historiquement ou peuvent obtenir à l'avenir en acquérant des actions de la Société, ni d'une mesure du revenu généré par les opérations de la Société ou ses détentions de bitcoin, ni d'un retour sur investissement sur ses détentions de bitcoin, ni d'aucune autre mesure financière similaire de la performance de son activité ou de ses actifs. Le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' ne sont pas, et ne doivent pas être compris comme des mesures de performance opérationnelle ou des mesures financières ou de liquidité. En particulier, le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' ne sont pas équivalents à un « gain » dans le contexte financier traditionnel. Ils ne sont pas non plus des outils de mesure du retour sur investissement que les actionnaires de la Société ont pu obtenir historiquement ou peuvent obtenir à l'avenir en acquérant des actions de la Société, ou des mesures du revenu généré par les opérations de la Société ou ses détentions de bitcoin, le retour sur investissement sur ses détentions de Bitcoin, ou toute autre mesure financière similaire de la performance de son activité ou de ses actifs. Il convient également de souligner que le 'BTC € Gain' ne représente pas un gain de la juste valeur (*fair value*) des détentions de Bitcoin de la Société, et que le 'BTC € Gain' peut être positif pendant les périodes où la Société a subi une baisse de la juste valeur de ses détentions de bitcoin.

Le cours des actions ordinaires de la Société dépend de nombreux facteurs autres que la quantité de bitcoins que la Société détient et du nombre d'actions émises ou à émettre ; par conséquent, la valeur de marché des actions de la Société peut se négocier avec une décote ou une prime par rapport à la

valeur de marché des bitcoins que la Société détient. Ni le 'BTC Yield', ni le 'BTC Gain' ni le 'BTC € Gain' ne sont indicatifs ou prédictifs du cours des titres de la Société.

Il est rappelé que ces KPIs ont une finalité précise, et sont utilisés par la Société pour déterminer l'utilisation qui est faite des capitaux propres, pour ce qui concerne sa détention de bitcoin uniquement.

La capacité de la Société à atteindre un 'BTC Yield', un 'BTC Gain' et un 'BTC € Gain' donnés peut dépendre d'une variété de facteurs, y compris sa capacité à générer des profits supérieurs à ses charges fixes et autres dépenses, ainsi que des facteurs hors de son contrôle, tels que le prix du bitcoin, l'exigibilité de ses dettes et sa capacité à se financer à des conditions favorables. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

La présentation de ces KPIs n'implique aucune déclaration d'intention par la Société de verser des dividendes à ses actionnaires à l'avenir. La détention d'actions de la Société n'équivaut pas un droit de propriété directe des bitcoins détenus par la Société. Les investisseurs sont invités à consulter les états financiers et autres informations fournies par la Société. Les KPIs précités sont uniquement destinés à compléter les autres indicateurs de la Société pour ceux qui comprennent leur objectif et leurs limites, et non à remplacer l'analyse financière traditionnelle.

Facteurs de risques

La Société rappelle que les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité sont détaillés dans son rapport annuel 2025, lequel est disponible sans frais sur le site internet de la Société (<https://www.cptlb.com>). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

* * *

A propos de Capital B (FR : ALCPB | US : CPTLF)

Capital B est une Bitcoin Treasury Company cotée sur Euronext Growth Paris, spécialisée dans le conseil et développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées, et la trésorerie d'entreprise.

EURONEXT Growth Paris
Code Mnémonique FR : ALCPB
Code Mnémonique US OTCID : CPTLF
ISIN : FRO011053636
Reuters : ALCPB.PA
Bloomberg : ALCPB.FP

Contact :
contact@cptlb.com

Relations Investisseurs

Actus Finance & Communication

Mathieu Calleux

tbg@actus.fr

Relations presse

Actus Finance & Communication

Anne-Charlotte Dudicourt

acdudicourt@actus.fr — 06 24 03 26 52

Céline Bruggeman

cbruggeman@actus.fr - 06 87 52 71 99

Le Crayon Groupe

Sarah Benmoussa

Sarahb@lecrayongroupe.fr

Tous les communiqués de presse Capital B sont disponibles sur

[Financial information — Capital B](#)

Pour recevoir gratuitement tous les communiqués de presse, inscrivez-vous sur [Actusnews](#)

Avertissement important

Le présent communiqué ne constitue pas une publicité ni un prospectus au sens du Règlement Prospectus.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient sont soumis à des restrictions et ne peuvent être publiés, diffusés ou distribués, en tout ou partie, directement ou indirectement, aux États-Unis ou dans toute autre juridiction (y compris l'Australie, le Canada, le Japon ou l'Afrique du Sud) où une telle diffusion serait illégale. La diffusion du présent communiqué peut être soumise à des restrictions légales dans certaines juridictions et les personnes en possession du présent document ou des informations qu'il contient doivent s'informer de l'existence de telles restrictions et s'y conformer. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières applicables dans toute juridiction concernée. Aucune démarche n'a été entreprise ni aucune mesure prise en vue de permettre une offre des ABSA ou la possession ou la diffusion du présent communiqué dans une quelconque juridiction où une telle démarche ou mesure serait requise.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient sont diffusés à titre exclusivement informatif et ne constituent pas, ni ne font partie, d'une offre de vente ni d'une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans toute autre juridiction.

Les ABSA mentionnées aux présentes n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ni au titre des lois applicables en matière de valeurs mobilières d'un État ou de toute autre juridiction des États-Unis, et ne peuvent être offertes ni vendues, directement ou indirectement, aux États-Unis, sauf en cas d'enregistrement ou dans le cadre d'une exemption, ou dans une transaction non soumise aux obligations d'enregistrement prévues par le Securities Act et les lois applicables en matière de valeurs mobilières de tout État ou autre juridiction des États-Unis. Aucune offre au public de valeurs mobilières n'est réalisée aux États-Unis ni dans aucune autre juridiction. Les ABSA sont offertes et placées : (i) aux États-Unis uniquement auprès d'un nombre limité d'investisseurs que la Société estime raisonnablement être des « Qualified Institutional Buyers » (« QIBs »), tels que définis par la Rule 144A du Securities Act, sur le fondement de l'exemption aux obligations d'enregistrement prévue par le Securities Act, et/ou auprès d'investisseurs institutionnels « accrédités » au sens de la Rule 501(a)(1), (2), (3), (7), (8), (9), (12) ou (13) du Regulation D du Securities Act, conformément à l'exemption prévue par la Section 4(a)(2) du Securities Act ; et (ii) en dehors des États-Unis, conformément à et sur le fondement de la Regulation S du Securities Act.

Les ABSA n'ont été approuvés ni désapprouvés par la Securities and Exchange Commission des États-Unis, par une quelconque autorité boursière d'un État des États-Unis ou par toute autre autorité réglementaire des États-Unis. Aucune de ces autorités ne s'est prononcée sur le bien-fondé du Placement Privé ni sur l'exactitude ou le caractère adéquat du présent communiqué. Toute déclaration contraire constitue une infraction pénale aux États-Unis.

Le présent communiqué est uniquement distribué et s'adresse uniquement aux personnes au Royaume-Uni qui : (i) sont des « professionnels de l'investissement » relevant de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Ordonnance »), (ii) sont des personnes relevant de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (« sociétés à valeur nette élevée, associations non constituées en société, etc. »), ou (iii) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à exercer une activité d'investissement (au sens de

l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) en lien avec l'émission ou la vente de valeurs mobilières peut légalement être communiquée ou causée à être communiquée (ensemble, les « Personnes Concernées »). Le présent communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Concernées et ne doit pas être utilisé ni invoqué par des personnes autres que des Personnes Concernées. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué se rapporte est exclusivement réservé aux Personnes Concernées et ne sera entrepris qu'avec des Personnes Concernées.